



Info-Flash N°97- 20 JUIN 2024

Comité de défense des hôpitaux publics de Dole
14 rue de la Bière-39100 Dole - comitedefensehopitauxdole@gmail.com
Site : www.defense-hopitaux-dole.fr

Membre de la **Coordination nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternité de proximité**

PROCHAINE PERMANENCE DEVANT L'HÔPITAL



**Mardi 2 juillet
à 14H**

**Devant l'entrée de
l'hôpital Pasteur**



**Avec le
questionnaire sur
vos priorités pour
l'accès aux soins.**

**Mon hôpital,
ma santé,
j'y tiens !**

Communiqué de la
Coordination Nationale des
Comités de défense des
hôpitaux et maternités de
proximité.

La santé, grande cause nationale



Le droit à l'accès aux soins n'est pas respecté dans notre pays ; toutes les études montrent la gravité des inégalités sociales et territoriales et **la santé est une préoccupation majeure de la population.**

Elle attend des futurs députés, du prochain gouvernement, des mesures fortes : la santé doit être une grande cause nationale !

Rappelons les principales propositions de la Coordination des Comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité :

L'accès aux soins et à la prévention suppose suffisamment de soignants, bien formés et également répartis sur le territoire ! Cela nécessite déjà de garder ceux que l'on a : revalorisations salariales, respect de leur éthique professionnelle et en ce qui concerne les médecins, égalisation des revenus entre secteur public et privé et entre spécialités et partage de la permanence des soins. Les PADHUE (praticiens à diplôme hors union européenne) doivent être validés. Il faut former des soignants en nombre, en les salariant pendant leurs études en échange d'un engagement de service public. Enfin, la liberté d'installation s'arrête là où commence l'intérêt général !

L'organisation sanitaire doit être élaborée démocratiquement et se faire **autour du service public** avec un maillage d'hôpitaux répondant aux besoins de proximité, aux besoins en psychiatrie aussi et une impulsion nationale pour un service public de soins de premier recours autour des centres de santé.

Il faut en finir avec les restes à charge pour les malades : interdiction des dépassements d'honoraires et mise en place d'un remboursement à 100 % par la Sécurité Sociale des soins prescrits. La Coordination rappelle la pétition en cours. L'indemnisation des arrêts de travail ne doit pas être limitée par des jours de carence. Enfin, il faut aller vers **un pôle public du médicament** : la sécu n'est pas là pour enrichir les labos pharmaceutiques.;

Ces propositions ne sont ni celles de la Macronie, qui s'est bornée à des effets d'annonce sans traduction concrète, **ni celles de l'extrême droite**. Sa xénophobie, son projet de supprimer l'AME (Aide Médicale d'État) est contraire à la nécessité de l'accès aux soins de toutes et tous. Sa volonté de diminuer ce qu'elle appelle les charges sociales assécherait la Sécurité Sociale, notre bien commun.

Pensez-y en votant les 30 juin et 7 juillet.